

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 10 novembre 2022 modifiant les conditions d'organisation des concours ouverts par arrêté du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale

NOR : MENH2232116A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 10 novembre 2022, les dispositions de l'arrêté du 4 octobre 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de concours pour le recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale sont modifiées comme suit :

La date de clôture des inscriptions aux concours précités est prolongée jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, 12 heures, heure de Paris.

En cas d'inscription ou de modification d'inscription le vendredi 2 décembre 2022 peu de temps avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 4 octobre 2022 précité. Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le vendredi 2 décembre 2022, le cachet de la poste faisant foi.